

Emploi Accompagné

Synergie Handicap

OASIS Handicap

Mission Handicap

LE CFAS

C'EST 8 ANTENNES EN OCCITANIE EST



L'APPRENTISSAGE ADAPTÉ C'EST

- Un contrat de travail
- Une formation
- Une rémunération
- L'acquisition de compétences
- L'apprentissage d'un métier
- Un accompagnement personnalisé

Les apprentis deviennent salariés à part entière, ont les mêmes droits que tous les autres salariés de l'entreprise (salaire, couverture sociale, congés payés, retraite...).

Certaines règles de l'apprentissage sont aménagées pour les apprentis reconnus handicapés, notamment pour les examens pendant la formation.



IRTS ACCESS

04 67 07 02 30 - irtsaccess@faire-ess.fr



OASIS HANDICAP

04 34 08 73 71 - contact-oasis@faire-ess.fr



SYNERGIE HANDICAP SUP'

Occitanie Ouest : 06 72 76 03 04 - mluce.brunet@faire-ess.fr  
Occitanie Est : 06 76 70 79 39 - cindy.dezerable@faire-ess.fr



EMPLOI ACCOMPAGNÉ

04 67 50 05 96 - contact@emploi-accompagne34.fr



CFAS

04 68 79 50 48 - cfas@faire-ess.fr  
780 Rue Antoine Durand, 11000 Carcassonne

MISSION HANDICAP

Montpellier - missionhandicap34@faire-ess.fr  
Perpignan - missionhandicap66@faire-ess.fr

Pour plus d'informations :



www.faire-ess.fr

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux



Inclusion



Accompagnement



PROJETS INCLUSIFS ET CFA SPÉCIALISÉ



Alternance



Adaptation



Novembre 2023 - Emilie Nicol

## L'ASSOCIATION FAIRE ESS



Marie Meunier-Polge  
Présidente d'Association



FAIRE ESS est un espace d'animation des secteurs professionnels de l'Économie Sociale et Solidaire, visant à promouvoir des dispositifs de formation en travail social adaptés aux défis posés par les évolutions des besoins éducatifs et sociaux.

En interaction permanente avec les organisations d'employeurs, nos actions permettent aux personnes en formation d'expérimenter et de développer des compétences proactives et autonomes.



Didier Vinches  
Directeur d'Association

Depuis plus de 50 ans, nous sommes engagés dans une démarche de développement et de soutien à la qualification des futurs professionnels du champs social en Occitanie.



L'Institut Régional du Travail Social Occitanie propose des formations de niveau de qualification 3 à 7 (du CAP au Bac +5). Ces formations sont disponibles sur deux campus : Montpellier et Perpignan mais aussi à Béziers. L'IRTS Occitanie porte également des projets à mobilité internationale et a pour objectif d'acquérir la labellisation Haute École.

Le pôle IRTS Access, dispose d'une équipe pluridisciplinaire, experte en Apprentissage et en VAE.

Il est un acteur reconnu dans le secteur du handicap et de la Formation Continue au travers de ses projets inclusifs et de ses services SAPP et FCPE\*.

Au sein de ce pôle, on retrouve le CFAS et le CFAIS.

## NOS PROJETS INCLUSIFS

FAIRE ESS a à cœur de mettre en place différents projets inclusifs afin de faciliter l'accès à la formation et à l'apprentissage aux personnes en situation de handicap. Chacun de ces projets ont leurs spécificités et accompagnent au mieux nos étudiants tout au long de leur scolarité.



OASIS Handicap vous accompagne pour mener à bien votre projet de Qualification et d'Insertion professionnelle. Ce projet inclusif permet de faire accéder les personnes en situation de handicap aux métiers du social et du médico-social par un parcours individualisé vers la qualification. Deux sessions par an sont organisées : une à Montpellier et une à Perpignan



Synergie Handicap Sup' est un projet cofinancé par l'AGEFIPH et contribue à la mobilisation de l'ensemble des partenaires du secteur. Ce projet favorise la mutualisation des ressources et le soutien aux projets des personnes en situation de handicap concernées avec des parcours complexes ou situations atypiques.



Emploi Accompagné est une plateforme Héraultaise composée de trois acteurs reconnus : FAIRE ESS, APSH34 et APF France Handicap. Nos entités mettent à disposition des Référents Emploi Accompagné qui proposent des «Job Coaching» aux personnes en situation de handicap. Nous vous aidons dans vos démarches et votre organisation au travail.

### LA MISSION HANDICAP

La Mission Handicap de FAIRE ESS vous accompagne dans votre parcours dans nos centres de formation, notamment en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des aménagements liés à vos études et examens. Nous rendons nos campus et notre offre de formation accessibles à tous et assurons une ressource handicap en interne.

## LE CFAS



Le CFA Spécialisé accompagne toute personne en situation de handicap dans tous les secteurs d'activité par la voie du contrat d'apprentissage. Le CFAS rend tous les CAP de la région accessibles en deux ou trois ans.

### L'ACCÈS AU CFAS

Il est réservé aux personnes :

- Agées d'au moins 16 ans et tout au long du parcours professionnel,
- Titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH\*) ou bénéficiant d'une orientation en établissement ou service médico-social délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- S'orientant vers une formation qualifiante de niveau 3 (CAP/BEP) par la voie de l'alternance.

### NOTRE CFAS SE DIFFÉRENCIE PAR SA CAPACITÉ À

- Mettre en œuvre des adaptations pour compenser les handicaps en fonction des difficultés de chaque apprenti,
- Mettre en avant un accompagnement social,
- Proposer une formation personnalisée qui préparera à l'obtention d'un diplôme et à une réelle insertion professionnelle,
- Assurer un suivi global sécurisant le parcours en favorisant l'écoute, la valorisation des compétences, le développement de l'autonomie, la solidarité...
- Prestation d'accompagnement en entreprise comme au CFA ordinaire.

### LES AVANTAGES POUR LES APPRENTIS

- Aucune limite d'âge maximum pour la formation en alternance et pour une reconversion professionnelle
- Une qualification sur un métier et une expérience professionnelle sur le terrain
- Un salaire et une rémunération exonérée d'impôts (dans la limite du SMIC)
- Des aides financières et des mesures pour compenser le handicap
- Une insertion professionnelle améliorée grâce à l'expérience

\* La RQTH permet d'avoir accès à différents dispositifs d'accompagnement, soutien, ainsi qu'à des aides financières, humaines et techniques. Elle peut être attribuée à toute personne âgée de plus de 16 ans, ou de 15 ans si elle est dérogée de l'obligation scolaire ou autorisée à démarrer un apprentissage à cet âge.

\*Service d'Accompagnement aux Pratiques Professionnelles et Formation Continue Petite Enfance.

\*Centre de Formation Spécialisé et Centre de Formation de l'Intervention Sociale